

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°12-2024

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt quatre et le quinze avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 13 votants : 14 <u>Date convocation</u> 29/03/2024 <u>Date d'affichage</u> 29/03/2024	<u>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES</u> : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES , Pierre SOULIE, Pascale SAUREL , Jean-Claude ARNAUD, Martine JUND, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET (pouvoir à Sébastien Martinez) <u>Excusée</u> : Claudine MONTELS
Secrétaire de séance : Bernard CALMETTES	

OBJET : Approbation du Procès Verbal de la séance du 26 février 2024

Le Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2024 a été dressé et communiqué avec la convocation du Conseil Municipal du 15 avril 2024.

Il vous est demandé d'approuver ledit Procès Verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

APPROUVE le Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2024.

Le Secrétaire,



Bernard CALMETTES



Le Maire,



Yves CHAPRON